



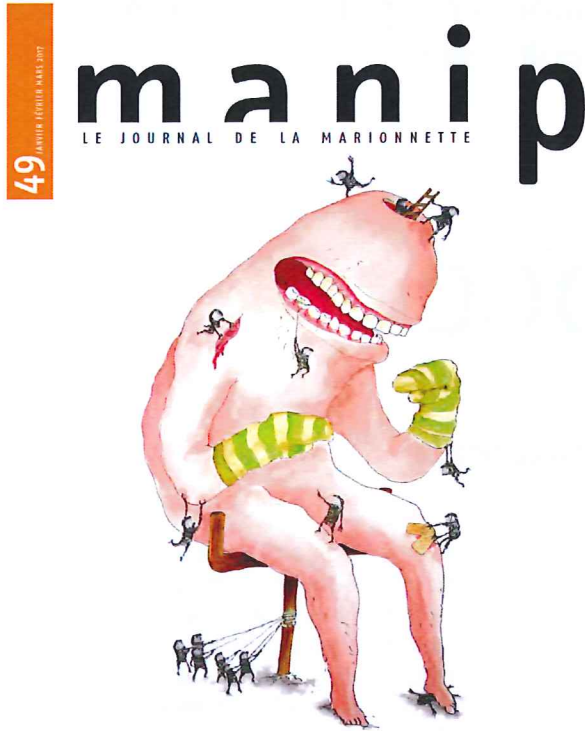
Carnet de coopération #3 : Instituer la coopération comme levier d'une nouvelle décentralisation culturelle

Cultur  pcc

**Comité national de liaison
des établissements publics de coopération culturelle**

L'appel à contribution de la FNCC de décembre 2016 a donné l'occasion aux équipes des établissements membres du Comité national de liaison des EPCC, d'approfondir les réflexions sur les plus-values apportées par les coopérations politiques en faveur des pratiques et des activités culturelles et artistiques. Aujourd'hui, dans le nouveau cadre de la loi NOTRe, les collectivités peinent à définir le périmètre de leurs compétences et leurs modalités d'intervention conjointes. Dans cette reconfiguration institutionnelle, l'article 104 ne peut à lui seul donner un cadre formel aux interventions des collectivités en faveur de « la culture ». Pour le Comité, ce Carnet est donc l'occasion de réaffirmer la nécessité d'instituer la coopération publique sur des enjeux et des stratégies clairement énoncés, en insistant sur le fait que d'une part, ce n'est pas un statut juridique qui rend une politique culturelle pertinente et efficace et que d'autre part la coopération n'est pas que le résultat d'un consensus. Il convient aujourd'hui d'aller au-delà des seules approches sectorielles et spécialisées, statutaires et corporatistes, ou d'une simple convocation de certains textes fondamentaux comme ceux de l'Unesco et des Droits de l'Homme... pour intégrer et articuler une approche plus globale et systémique centrée sur l'intérêt général et le bien commun, basée sur un effort collectif de traduction opérationnelle et stratégique.

La publication est téléchargeable.



Manip

Une publication  Association nationale des Théâtres de Marionnettes et des Arts Associés